

26 MAI 1998

- 1876

# *Les mares* dans le département de la Somme

Regard et conseils pour leur valorisation

EN J  
13314

## Hier, une nécessité

Dans la Somme, la rareté de l'eau sur les plateaux secs et crayeux, à l'opposé des vallées humides et marécageuses, a conduit les villageois à multiplier les dispositifs d'approvisionnement en eau.

A travers l'épaisseur de la roche perméable, ils ont creusé des puits, ouvrages précieux et rares compte tenu de la profondeur nécessaire pour atteindre la nappe phréatique.

La mare constituait alors un appoint indispensable, plus aisé à réaliser, par la simple collecte de l'eau de pluie dans des dépressions argileuses.

Son eau étant impropre à la consommation domestique, la mare était l'abreuvoir du bétail, régulait le système hydrographique en limitant les risques d'inondations, constituait une réserve d'eau en cas d'incendie et servait pour l'arrosage des jardins et le nettoyage des rues.

## Un lent abandon

Dès le début du siècle, le remplacement du chaume des toitures par l'ardoise pour des raisons de lutte contre l'incendie, puis la pose de gouttières, permirent de stocker l'eau dans des citernes individuelles moins exposées aux pollutions. Le processus d'obsolescence des mares fut alors engagé.

Après guerre, la disparition progressive de l'élevage mit un terme au rôle essentiel des mares comme point d'alimentation en eau du bétail.

Les nouvelles techniques d'assainissement et d'alimentation en eau potable ont eu pour effet de les remplacer par des réservoirs de stockage (incendie, orage...).

Enfin, le bordurage des rues a conduit à une pollution qui a accéléré la totale désaffection pour les mares.

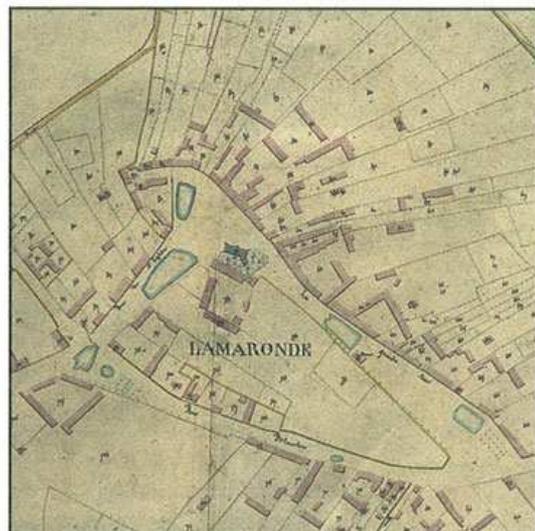
## Aujourd'hui, des délaissés

Certains villages du Santerre possédaient autrefois jusqu'à vingt mares attenantes aux fermes les plus importantes ou réparties le long des rues. A Bayonvillers, il existait treize mares publiques, sans compter celles que possédait chaque ferme.

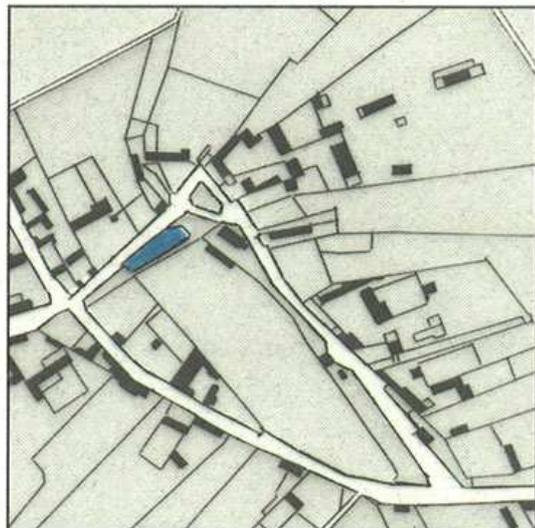
Aujourd'hui, la plupart des mares sont abandonnées. Leur comblement a créé des espaces disponibles où plantations décoratives souvent peu appropriées, containers à verre, cabine téléphonique, etc... ont vite trouvé leur place.

Si le comblement des mares a eu pour conséquence la disparition d'un événement paysager et d'un lieu d'animation sociale dans le village, il occasionne aussi la perte d'une fonction écologique et régulatrice des eaux de ruissellement.

Enfin, ces espaces, devenus libres une fois comblés, finissent souvent abandonnés, oubliés et sont souvent vécus comme une contrainte embarrassante pour les communes.

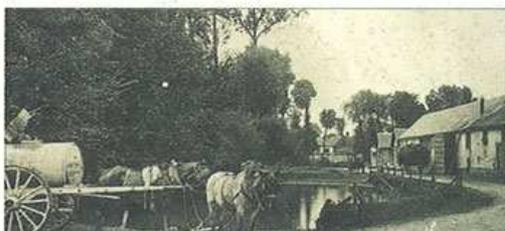


1



2

- 1 - Lamaronde hier, sept mares réparties dans le village, abreuvoir et réserve d'incendie. Cadastre Napoléonien 1835.
- 2 - Lamaronde 1995, une seule mare existe encore... Cadastre 1978.



Lamaronde, fin 19ème siècle.



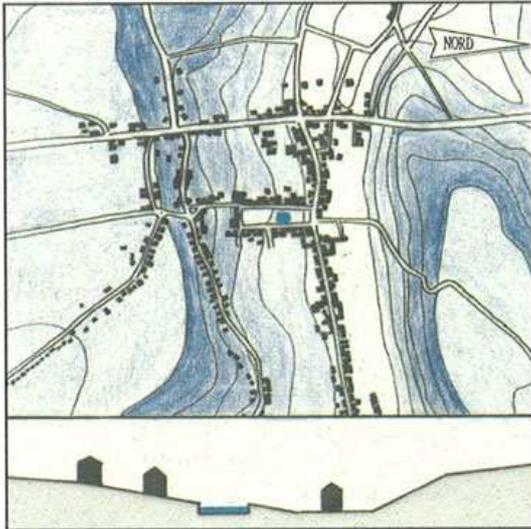
Lamaronde, 1995.



Lamaronde, 1995.

# Un événement sur le parcours de l'eau

2



1



2

- 1 - Mare implantée à mi-pente. Commune de Vron.  
2 - Site de Vron (axe Nord Sud).  
3 - Inondation à Monsures, le 24 janvier 1891.

## L'eau d'un réseau hydrographique

La mare est un élément régulateur de l'écoulement des eaux pluviales du village, appartenant à un réseau hydrographique plus vaste : le bassin versant. Elle connaît des hautes eaux hivernales et des périodes d'étiage en fin d'été qui dépendent du régime pluviométrique et hydrologique. Ainsi, le choix de l'emplacement et le dimensionnement de la mare sont toujours le résultat d'une observation fine du contexte géographique local. La mare est toujours située sur le parcours naturel de l'eau : à mi-pente en coteau (illustrations 1 et 2), au point bas des villages de plateau, dans une amorce de talweg ou à la naissance d'une vallée sèche.

Dans le Sud Ouest Amiénois, plusieurs villages sont situés sur des bombements de plateau, à la naissance de vallées rayonnantes. Ces points hauts sont les sites privilégiés de véritables mare-étangs, autour desquelles s'organise le bâti.

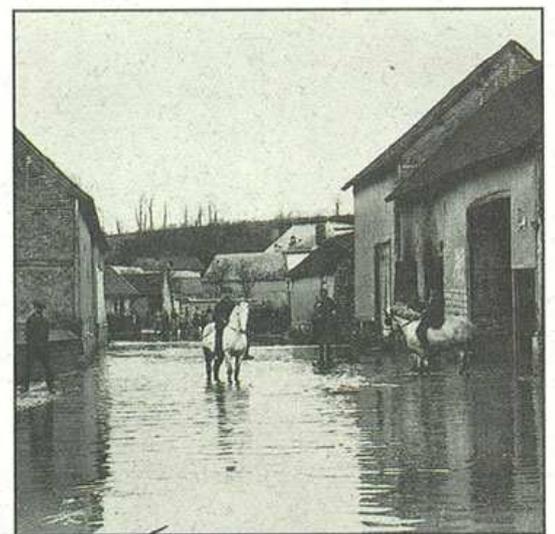
## Retrouver une eau de qualité

Autrefois, avant d'atteindre la mare, les eaux pluviales circulaient la plupart du temps dans des fossés enherbés qui jouaient un rôle de filtre naturel. Aujourd'hui, elles circulent sur les chaussées où elles se chargent en boues et en hydrocarbures, sans compter les rejets « pirates » d'eaux usées. Par ailleurs, le bordurage des voies accentue le rejet dans la mare des eaux ainsi polluées, surtout lors d'orage violent. Il est donc indispensable de réaliser des systèmes de décantation et de filtration en amont de la mare. La mare est un milieu écologique équilibré qu'il est important de protéger pour préserver la qualité de l'eau. On veillera à la répartition des espaces ombragés et ensoleillés afin d'éviter un échauffement trop rapide des eaux en période estivale. Les poissons et les oiseaux permettent de lutter de façon efficace contre la prolifération des larves et des insectes, les oiseaux d'eau contre les algues envahissantes. Enfin, les planctons et plantes aquatiques ont un rôle épurateur en consommant nitrates et phosphates. Ces végétaux fixent en outre certains composés organiques et métaux lourds.

## Contenir l'eau

Il n'est pas rare de voir des mares asséchées par défaut d'étanchéité ou parce qu'elles sont déconnectées du réseau d'écoulement des eaux pluviales. Plusieurs méthodes, appliquées dans le département, existent pour rendre la mare étanche :

- Reconstitution d'une couche d'argile : bien que cette technique traditionnelle nécessite un savoir-faire particulier, elle est facilement réalisable et souple d'entretien. Attention aux curages excessifs de la vase qui ont souvent été à l'origine de la perforation de la couche d'argile.
- Mise en place de parois de ciment qui forment de véritables réservoirs.
- Pose d'une membrane synthétique recouverte d'une couche de vase pour permettre le développement d'une vie aquatique.



3



Brucamps, fossé.



Cantigny.



Effets de la pollution.



Effets de la pollution.



Mare asséchée.

# La rive, élément principal d'identité

## Les rives de la mare

La nature (végétale, minérale...) et la forme (géométrique, sinueuse...) de la rive déterminent l'aspect général de la mare.

Élément de liaison entre la terre et l'eau, la rive définit les modes d'accès à la mare (pan incliné, escalier...) ainsi que les relations visuelles permettant de la contempler (muret ou garde-corps favorisant une attitude appuyée ou assise).

## La rive verticale

Véritables réservoirs d'eau au centre des villages, les mares aux berges maçonnées sont très présentes sur l'ensemble du département.

Parfois, la berge forme également le mur de soutènement d'un bâtiment voisin, ou elle constitue un muret garde-corps. Dans la Somme où l'architecture est souvent en brique, ce type de mares s'intègre parfaitement à son environnement bâti. Pour ces différentes raisons, il est indispensable que la rive maçonnée soit conservée par une restauration et un entretien adaptés. Il existe aujourd'hui d'autres matériaux : béton, palplanches associées à un parement, mais aussi rondins de bois ou fascines.

## La rive talutée

La berge «naturelle» est fortement sujette à l'érosion. Bien que son coût de mise en œuvre soit plus faible que la berge verticale, elle doit faire l'objet d'attentions particulières :

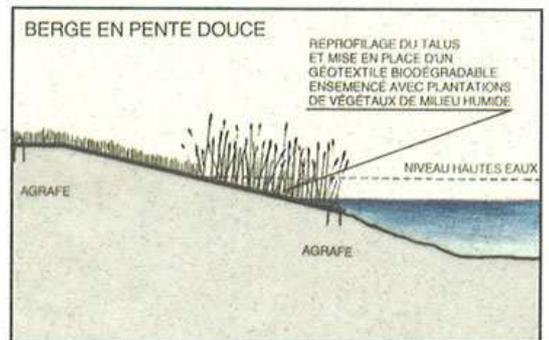
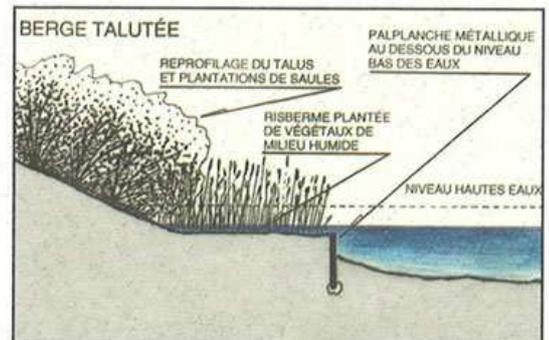
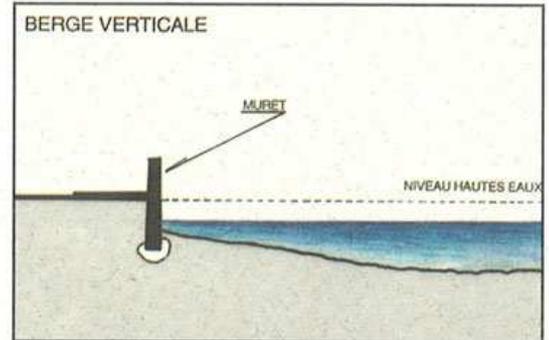
- Dans le choix des végétaux qui devront contribuer au maintien des sols (plançons de saules, risberme immergée et plantée de végétaux aquatiques).
- Dans l'entretien régulier des végétaux à grand développement (recépage des saules, élagage des arbres et arbustes).

Certains arbres sont déconseillés pour le maintien des berges car ils sont trop cassants, d'autres ont un feuillage qui se décompose mal dans l'eau (peupliers).

## La rive en pente douce

La grève est en contact avec l'eau par un pan légèrement incliné, parfois pavé. Elle était utilisée afin de permettre l'accès du bétail à la mare.

Certaines mares, souvent de grande superficie, sont entourées de grèves enherbées qui sont sujettes à une érosion due au batillage et à la variation saisonnière du niveau des eaux. L'espace laissé à l'air libre pendant l'été mérite d'être conforté par des protections de berge ou des plantations de végétaux aquatiques.



Gentelles, berge en bois.



Etelay, berge en brique.



Allonville, muret en brique.



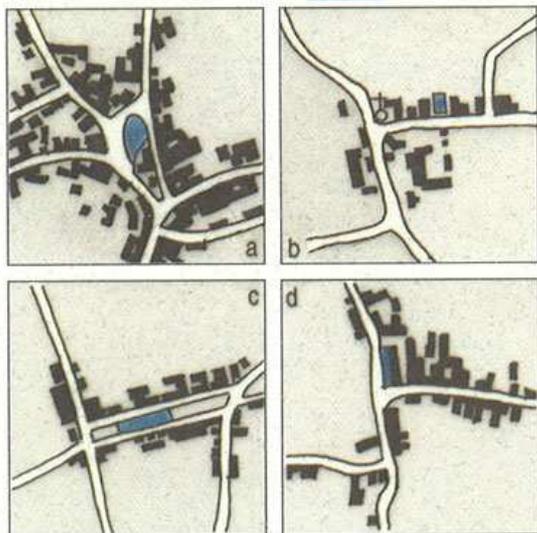
Quevauvillers, berge plantée.



Guignemicourt, berge en pente douce.

# Un lieu de vie à revaloriser

4



## La mare, composant essentiel du village

La mare est un des éléments spécifiques de l'espace public picard. Son emplacement n'est pas fortuit. Elle se situe au centre des villages, aux carrefours, ou en limite d'agglomération, assurant la transition avec les champs. Sur la place centrale, la mare met en scène et valorise les différents éléments du patrimoine communal : l'église, un puits, un mail planté, un calvaire... La mare peut aussi s'insérer entre deux parcelles bâties, être attenante à un mur de ferme, ou se situer sur l'accotement de la voie principale...

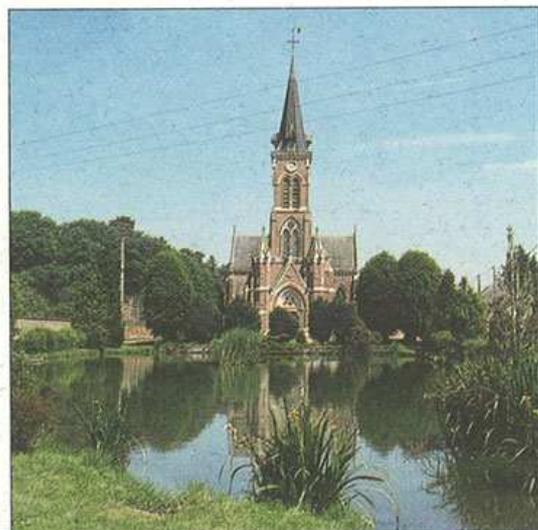
Sa forme est induite par sa localisation (formes du bâti mitoyen et des voies de circulation) et par son usage (contrainte d'accès à l'eau du bétail).

## Aujourd'hui, un lieu à reconnaître

Même si la mare n'assume plus ses fonctions d'origine, elle reste un événement singulier du village et contribue à enrichir le patrimoine.

Son maintien se justifie à plusieurs titres :

- L'eau, en tant que telle, est un bien historiquement précieux et recherché. Il est culturellement important, aujourd'hui encore, de la préserver et de la désigner.
- L'utilité des mares reste réelle dans la lutte contre les incendies et la régulation des écoulements pluviaux.
- Milieu écologique complexe, elle héberge diverses espèces animales et végétales spécifiques. Du fait de la présence de l'eau, la mare est souvent l'unique lieu de diversité végétale du village.
- Elle contribue à l'organisation spatiale du village.
- La « magie » de l'eau en fait un lieu attirant et fascinant. Son attrait ludique est indéniable, la mare est un but de promenade.



1 - Différentes formes de mares imbriquées dans la structure du village : Villers Bocage (a), Ainal (b), Quevauvillers (c), Parvillers le Quesnoy (d).

2 - Mare-étang de Bovelles.

## Un projet nécessaire

La réhabilitation des mares doit se faire dans le cadre d'un projet général associant trois approches spécifiques :

- Une réflexion globale sur l'assainissement et le réseau hydrographique du village permettant de remédier en amont, aux problèmes de rejet des eaux usées, et de définir en aval, le dimensionnement de la mare en adéquation avec le régime des eaux pluviales qui l'alimente.
- Une réflexion sur la situation de la mare dans le contexte bâti du village, permettant le cas échéant d'envisager une réhabilitation à l'échelle de plus vastes espaces publics.
- Une étude de détail consistant à répondre aux questions de l'accès à l'eau, de la sécurité, du type de berges et du choix des végétaux.
- Un programme de gestion.



Parvillers le Quesnoy.



Ainal.



Bus la Mézière.



Merville au Bois.



Pissy.

# Problèmes rencontrés

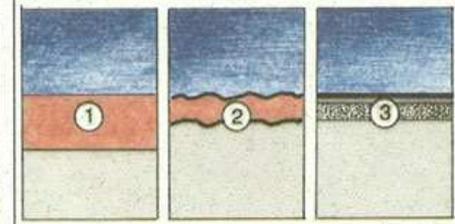
## Arrivée de l'eau non maîtrisée

- Risques de colmatages et d'inondations.
- Multiplication des buses inesthétiques, du fait de l'enterrement des réseaux d'assainissement.
- Conception des déversoirs mal adaptée : ravinement autour des ouvrages (photo).



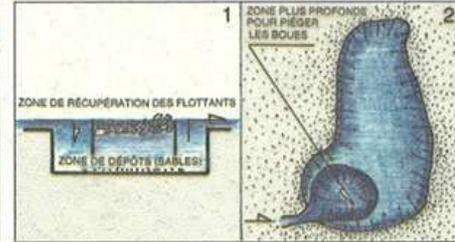
## Des mares sans eau

- Curage de la mare ayant perforé la couche d'argile.
- Décomposition des racines d'arbres des rives favorisant l'infiltration de l'eau dans les couches perméables les plus profondes.
- Fissuration des maçonneries.



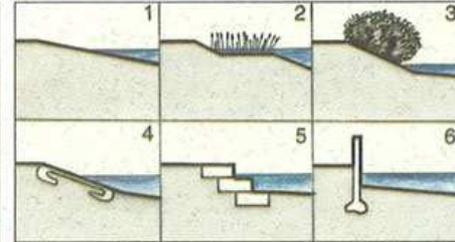
## Une eau polluée

- Pollution par des eaux de ruissellement : chargées en hydrocarbures, en azote (lisier), engrais et pesticides (photo) ;
- Pollution par les eaux domestiques dûe à l'absence de réseaux d'assainissement.
- Eutrophisation : prolifération d'algues microscopiques par enrichissement artificiel du milieu aquatique en matières organiques.



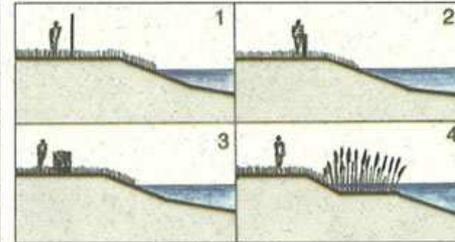
## Des rives dégradées

- Affouillement par batillage.
- Affaissement dû à la fréquentation humaine ou animale trop importante.
- Prolifération végétale (ronces...).
- Pente de talus trop accentuée (photo), favorisant l'érosion et rendant l'accès difficile pour l'entretien.



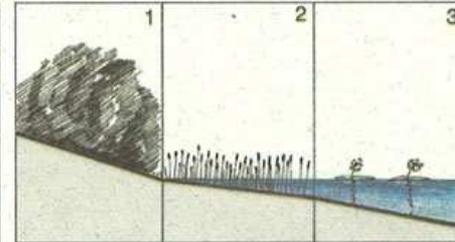
## Des mares difficilement accessibles

- Abondance des clôtures inesthétiques interdisant l'accès à la mare et son entretien (photo).
- Mare non accessible aux pompiers.



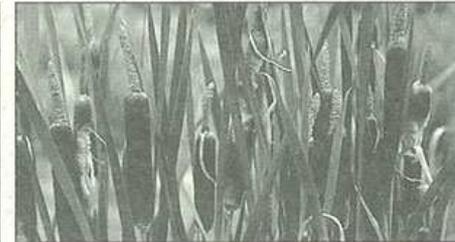
## Des végétaux mal choisis

- Végétaux non adaptés aux milieux aquatiques et humides, tels la lavande (photo), à la dimension de la mare.
- Développement envahissant des végétaux aquatiques et de milieu humide.



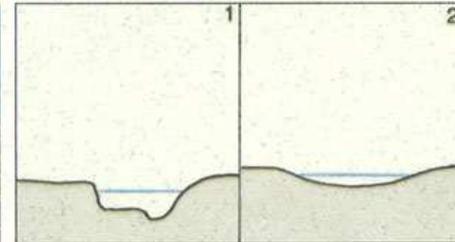
## Un milieu écologique pauvre

- Prolifération animale : poissons, canards, moustiques.
- Prolifération végétale : lentilles d'eau (photo), algues...



## Des mares comblées

- Après leur comblement, les anciennes mares deviennent des espaces délaissés et banalisés, ou pervers (photo).
- Absence de qualité des retenues d'eau temporaires.



## Éléments de réponse

### Gérer l'arrivée de l'eau

- Considérer le réseau d'assainissement pluvial du village dans son ensemble.
- Prendre en compte le chemin de l'eau avant son arrivée dans la mare en collectant les eaux de ruissellement par des fossés qui freinent l'eau par infiltration et permettent de limiter les risques d'inondation.
- Penser, dessiner et dimensionner les ouvrages d'arrivée d'eau. Choisir les matériaux adéquats (photos).



### Réaliser l'étanchéité de la mare

- Utilisation traditionnelle d'argile rouge de la Somme, dite aussi argile à bief, très imperméable (1).
- Étanchéité constituée de deux membranes emprisonnant une argile très gonflante, la Bentonite (2).
- Mise en place de complexes bitumineux ou géomembranes (sur géotextile et lit de sable) et apport d'un substrat adapté aux végétaux aquatiques (3).
- Étanchéité minérale (photo) : pavé, brique ou béton hydrofuge (résine de synthèse contre les fissures des maçonneries). (Entretien : assèchement temporaire tous les 5 ans pour curer et assurer le tassement des boues. Curage des vases peu profond tous les 5 à 10 ans, de août à octobre, par aspiration ou pelle à long bras).



### Garantir la qualité de l'eau

- Concevoir le réseau d'évacuation des eaux usées à l'échelle du village.
- Éliminer les lentilles d'eau ou algues filamenteuses à l'aide de rateaux ou d'épuisettes.
- Utiliser le pouvoir épurateur des végétaux contribuant à faire régresser les algues microscopiques par privation de lumière et de chaleur. Recours exceptionnel à des traitements curatifs par pulvérisation sous l'eau d'algicides ou sulfate de cuivre.
- Prévoir un bassin ou ouvrage de décantation en amont de la mare dans lequel on met en place des barrages flottants qui retiennent les graisses et hydrocarbures (1). Ménager une zone plus profonde dans la mare à l'arrivée des eaux pour favoriser la décantation des particules les plus lourdes (2).



### Entretien et stabiliser les rives

- Adapter le type de rive à l'utilisation.
- Favoriser un profilage des berges en pente douce (1) ou avec risberme plantée (2).
- Utilisation du végétal par plantation de fascines ou plançons de saules (3).
- Mise en place d'un tissu grillagé ou matelas de pierre (4) et engazonnement (évite la perforation du sol par les terriers de rats musqués...) ou application d'une toile de jute avec engazonnement.
- Mise en place de gabions comme solution alternative aux enrochements pour les mares de grande dimension (5).
- Différents types de berges verticales (6) : béton, brique, pierre, palplanche avec parement en façade.



### Assurer la sécurité et les accès à l'eau

- Attention aux types de clôture choisis et à leur implantation. Éloigner la clôture des crêtes de talus (minimum en retrait d'un mètre) pour permettre leur entretien de part et d'autre (1).
- Préférer l'utilisation de garde-corps (2), murets de protection, haie (3), risberme plantée (4) ou pentes douces, grèves.
- Réservoir d'incendie : 120 mètres cubes d'eau nécessaires à prélever en deux heures en toutes saisons, point d'eau accessible à l'engin pompe, hauteur d'aspiration inférieure à 6 mètres, distance de moins de 400 mètres des risques à défendre.
- Maintenir l'accès aux différents ouvrages (collecteurs, ouvrages de régulation et de dépollution).



### Choisir et planter des végétaux adaptés

Choisir des végétaux adaptés aux milieux de la mare (tenir compte de la hauteur d'eau) :

- Berges et lieux humides : saule, aulne glutineux... (1).
  - Zone temporairement inondable : roseau, scirpe, massette, iris des marais... (2).
  - Zone toujours en eau : potamot nageant, nénuphar... (3).
- Entretien des plantes aquatiques ou des rives par faucardage en juillet / août.  
Ne pas mettre de peupliers à proximité d'ouvrages maçonnés (forte action mécanique des racines).



### Favoriser un équilibre écologique

- Superficie minimale de 50 m<sup>2</sup>, profondeur minimale au centre de 1,30 à 1,50 mètre.
- 4 à 6 heures de soleil par jour sont suffisantes pour maintenir l'équilibre de la mare.
- Maintenir deux tiers d'eau libre, soit 60 à 70 % de la surface du plan d'eau sans plantation.
- Favoriser l'emploi de plantes qui épurent l'eau : massette (*typha latifolia*) (photo noir et blanc).
- Veiller à l'équilibre de la population piscicole.
- Un couple de canards pour 8 à 10 m<sup>2</sup> de mare.
- Contre la détérioration des berges par les animaux, pose d'un grillage à mailles fines et protection des jeunes pousses.

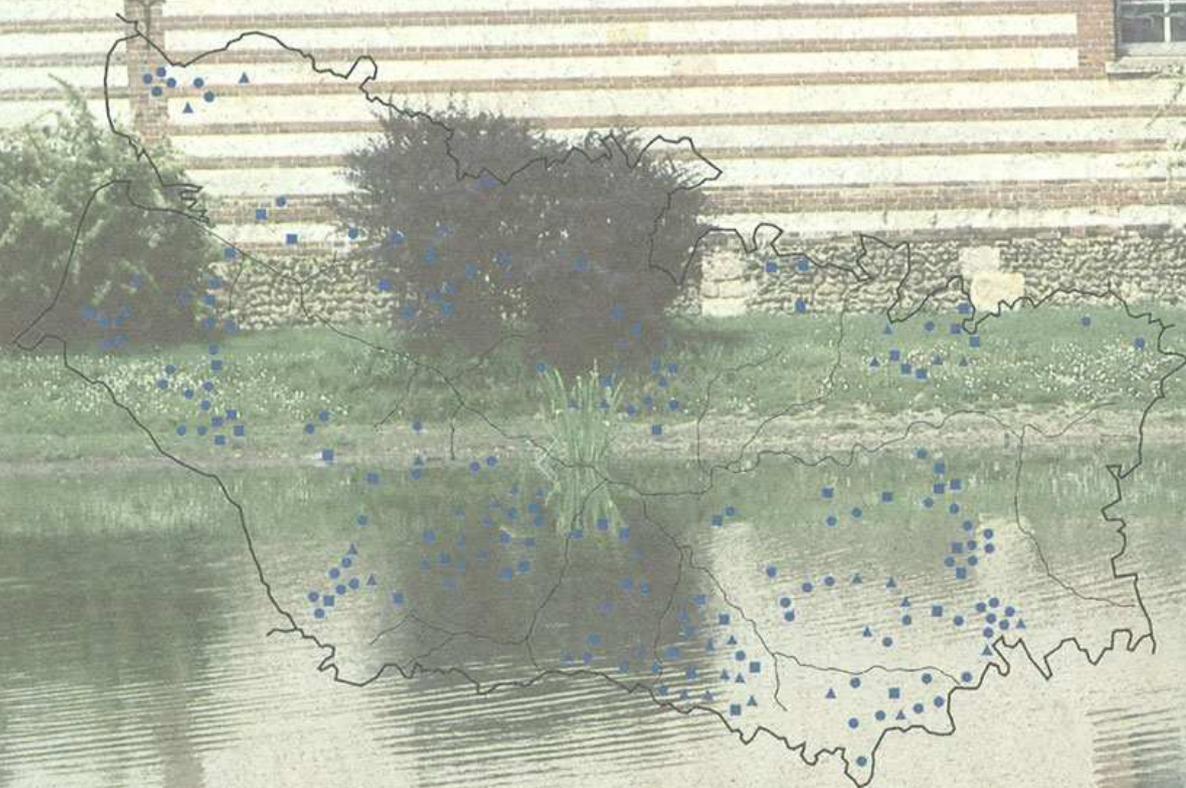


### Transformer ou valoriser les mares désaffectées ou temporaires

- Réaliser des creux engazonnés pouvant servir de bassin de retenue en cas d'inondation.
- Adoucir les pentes des talus pour faciliter la tonte : éviter le « trou » (1), garder des creux (2).
- Planter des essences qui rappellent l'eau et s'adaptent à l'humidité du site.
- Transformer et réaffecter les mares en respectant la mémoire du lieu et leur forme.
- Conserver les traces des éléments structurants de la mare tels les murets (photo).



## Répartition des sites identifiés



La carte ci-dessus représente un repérage de communes et lieux-dits possédant une ou plusieurs mares. Ce repérage, d'après l'IGN au 1 / 25 000ème, n'est pas exhaustif.

Les visites des sites, en 1994 et 1995, ont donné lieu à des observations reportées dans la liste ci-dessous :

- Présence d'une ou plusieurs mares.
- Présence d'une mare comblée.
- ▲ Présence d'une mare remarquable.

## Caractéristiques des sites visités

- |                                      |  |                                   |                                     |                                |
|--------------------------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| ● ABLAINCOURT PRESSEVOIR             | ■ COLINCAMPS                           | ● FRESNOY EN CHAUSSEE             | ■ MAISON ROLAND                     | ▲ ROUVROY EN SANTERRE          |
| ● ACHEUX EN VIMEU                    | ■ COMBLES                              | ■ FRESNOY LES ROYE                | ■ MALPART                           | ■ SAIGNEVILLE                  |
| ● AIGNEVILLE                         | ▲ CONTALMAISON                         | ▲ FRICAMPS                        | ■ MAMETZ                            | ■ SAILLY FLIBEAUCOURT          |
| ● AILLY LE HAUT CLOCHER              | ■ CORROY (TOURS EN VIMEU)              | ▲ FRICOURT                        | ● MARCHÉ ALLOUARDE                  | ▲ SAINS EN AMIENOIS            |
| ▲ AINVAL (GRIVESNES)                 | ▲ COULLEMELLE                          | ▲ FRIVILLE                        | ■ MARICOURT                         | ● SAINT ACHEUL                 |
| ■ ALLENAY                            | ● COURAUX (HORNOY LE BOURG)            | ▲ FRIVILLE ESCARBOTIN             | ▲ MAUREPAS LEFOREST                 | ■ SAINT AUBIN MONTENOY         |
| ■ ALLOUVILLE                         | ▲ COURCELLES SOUS MOYENCOURT           | ● GAPENNES                        | ● MERLESSERT                        | ■ SAINT FUSCIEN                |
| ● ANDECHY                            | ● COURTIEUX (MAISNIERES)               | ■ GENTELLES                       | ▲ MERVILLE AU BOIS (AILLY SUR NOYE) | ● SAINT GRATIEN                |
| ● AUBVILLERS                         | ▲ CRAMONT                              | ■ GINCHY                          | ● MILLECOURT EN PONTHEIU            | ▲ SAUVILLERS MONGIVAL          |
| ● BALATRE                            | ▲ CRESSY OMENCOURT                     | ● GORENFLOS                       | ● MIRVAUX                           | ● SELINCOURT (HORNOY LE BOURG) |
| ● BAS HERE (QUEND)                   | ● CREUSE                               | ■ GRATTEPANCHE                    | ● MOLLIES AU BOIS                   | ● SEPT FOURS (RETHONVILLERS)   |
| ■ BAYONVILLERS                       | ● DAMERY                               | ▲ GRIVESNES                       | ▲ MONTAGNE FAYEL                    | ▲ SEUX                         |
| ▲ BEAUFORT EN SANTERRE               | ● DOMESMONT                            | ■ GRIVILLERS                      | ■ MONTONVILLERS                     | ● SOHEL LE GRAND               |
| ■ BELLOY SAINT LEONARD               | ■ DURY                                 | ● GRUNY                           | ● MORIVAL (VISMES AU VAL)           | ■ SOYECOURT                    |
| ● BERSAUCOURT (PERTAIN)              | ■ ENGELBELMER                          | ■ GUIGNEMICOURT                   | ■ MORVILLERS SAINT SATURNIN         | ■ TAISNIL (MAMPS MAISNIL)      |
| ▲ BERTANGLES                         | ▲ EPECAMPS                             | ● GUILLAUCOURT                    | ▲ MOYENCOURT LES POIX               | ▲ TALMAS                       |
| ■ BERTRANCOURT                       | ● EPEHY                                | ● HALLVILLERS                     | ■ NAMPS MESNIL                      | ▲ THORY                        |
| ● BETTEMBOS                          | ■ EPLESSIER                            | ● HARBONNIERES                    | ● OFFEUX (SAINT BLIMONT)            | ● TILLOLOY                     |
| ● BEUVRAIGNES                        | ▲ ERCHES                               | ▲ HARDECOURT AUX BOIS             | ● OFFIGNIES                         | ● TOEFLES                      |
| ● BIARRE                             | ● ERGNIES                              | ● HOUDENT (TOURS EN VIMEU)        | ● OMIECOURT                         | ▲ TRONCHROY (HORNOY LE BOURG)  |
| ■ BIENCOURT                          | ■ ESCLAINVILLERS                       | ● HYENCOURT LE GRAND              | ■ ONEUX                             | ■ TULLY                        |
| ● BILLANCOURT                        | ● ESTRÉES SUR NOYE                     | ● HYENCOURT LE PETIT (OMIECOURT)  | ▲ ORESMAUX                          | ● VAL DES MAISONS (TALMAS)     |
| ▲ BOUGAINVILLE                       | ▲ ESTRÉES DENIECOURT                   | ● LA FALOISE                      | ● ORIVAL (HORNOY LE BOURG)          | ■ VAL HEUREUX (CANDAS)         |
| ● BOUILLANCOURT EN SERY              | ▲ ETELFAY                              | ● LA VICOGNE                      | ▲ PARVILLERS LE QUESNOY             | ■ VERECOURT                    |
| ● BOULAINVILLERS (HORNOY LE BOURG)   | ● ETOTONNE (MORVILLERS SAINT SATURNIN) | ● LABOISSIERE EN SANTERRE         | ● PERTAIN                           | ■ VERGIES                      |
| ▲ BOVELLES                           | ● FAVEROLLES                           | ▲ LAMARONDE                       | ● PIENNES ONVILLERS                 | ● VERMANDOVILLERS              |
| ■ BRUCAMPS                           | ■ FAY                                  | ▲ LARRONVILLE (RUE)               | ■ PIERREGOT                         | ● VERPILLIERES                 |
| ■ BUIGNY L'ABBÉ                      | ● FAYEL (MONTAGNE FAYEL)               | ● LAUCOURT                        | ■ PISSY                             | ● VERS SUR SELLE               |
| ■ BUIGNY SAINT MACLOU                | ▲ FERRIERES                            | ■ LE MONTANT (QUESNOY LE MONTANT) | ● PUNCHY                            | ● VIEUX QUEND (QUEND)          |
| ▲ BUS LA MESIERE                     | ● FESCAMPS                             | ● LE MURET (QUEND)                | ● PUZEUX                            | ■ VIGNACOURT                   |
| ● BUSMENART (LE TRANSLAY)            | ● FLERS SUR NOYE                       | ● LE PLESSIER                     | ● QUEND                             | ● VILLERS AUX ERABLES          |
| ■ BUSSY LES POIX                     | ▲ ELUY                                 | ● LE PLESSIER ROZAINVILLERS       | ● QUESNOY LE MONTANT                | ▲ VILLERS BOCAGE               |
| ● CACHY                              | ● POLLEVILLE                           | ● LE QUESNEL                      | ● QUESNOY SUR AIRAINES              | ● VILLERS SUR AUTHIE           |
| ▲ CANTIGNY                           | ■ FONCHES FONCHETTE                    | ● LE ROSEL (LA VICOGNE)           | ▲ QUEVAUVILLERS                     | ■ VILLERS TOURNELLE            |
| ■ CARNOY                             | ● FONTAINE LES CAPPY                   | ● LE TITRE                        | ▲ QUIRY LE SEC                      | ▲ VRON                         |
| ● CAVILLON                           | ● FOURDRINOY                           | ■ LE TRANSLAY                     | ● RAINNEVILLE                       | ● WOIREL                       |
| ▲ CHAMPIEN                           | ■ FRAMERVILLE RAINCOURT                | ■ LESBOEURS                       | ■ RAMBURELLES                       | ● WIAMMEVILLE (VISMES AU VAL)  |
| ● CHARNY (MORVILLERS SAINT SATURNIN) | ● FRANLEU                              | ● LIGNIERES                       | ● RETHONVILLERS                     | ● WITAINÉGLISE (FRAMCOURT)     |
| ▲ CHAUSSOY EPAGNY                    | ● FRANSU                               | ● LONGUEVAL                       | ● REVELLES                          | ● WOINCOURT                    |
| ■ CHIRMONT                           | ● FRANSURES                            | ● LOUVRECHY                       | ▲ ROGY                              | ● ZYNGREMER                    |
| ● CLAIRY SAULCHOIX                   | ▲ FREMONT (VAUX EN AMIENOIS)           | ● MAIGNEVILLE (FRETTEMEULE)       | ● ROLLOT                            |                                |
| ● COISY                              | ▲ FRESNOY AU VAL                       | ■ MAILLY RAINVAL                  | ■ ROUVREL                           |                                |

no 863 \*

## Glossaire

**Affouillement** : action de creusement des eaux au dessous d'une rive due à l'effet de petites vagues.

**Bassin versant** : aire géographique délimitée par des lignes de crêtes, à l'intérieur de laquelle toutes les eaux précipitées se dirigent vers un même exutoire.

**Batillage** : déferlement de petites vagues contre les berges d'un cours d'eau ou d'une mare.

**Fascine** : fagots tressés de rameaux d'une espèce végétale pouvant être bouturée comme le saule, entrelacés entre des pieux vivants ou non. L'ensemble constitue un mur végétal de faible hauteur, disposé en pied de berge pour lutter contre l'érosion.

**Faucardage** : coupe et ramassage saisonniers des herbes aquatiques.

**Gabion** : panier en grillage métallique dans lequel on entasse des cailloux.

**Géomembrane** : membrane imperméable en matière synthétique, élastique ou plastique.

**Géotextile** : textile en fibres naturelles ou synthétiques.

**Plançon** : branche de saule utilisée comme bouture.

**Risberme** : banquette horizontale pratiquée dans un talus pour créer une rupture de pente et lutter contre l'érosion.

**Siphonide** (voile) : cloison formant barrage pour les huiles et flottants.

**Talweg** (ou thalweg) : ligne de fond de vallée éventuellement suivie par un cours d'eau.

### Réalisation de la plaquette :

- C.A.U.E. de la Somme  
5 rue Vincent Auric  
80000 AMIENS  
Tél. 03 22 91 11 65 Fax 03 22 92 29 11
- DDE de la Somme  
Centre Administratif Départemental  
1 bd du Port - BP 2612  
80026 AMIENS CEDEX 1  
Tél. 03 22 97 21 00 Fax 03 22 97 20 12
- Avec le concours du Conseil Général de la Somme
- Conception, réalisation :  
Agnès BOCHET, Paysagiste dplg, C.A.U.E.  
Christophe LAFORGE, Ingénieur tpe, Paysagiste,  
DDE Service Collectivités Locales et Environnement  
Alexandre PETZOLD, Paysagiste dplg, C.A.U.E.
- Maquette : Emmanuelle CARLIER, C.A.U.E.
- Imprimerie : YVERT - Octobre 1996



Mare et église d'Yvrencheux, 1860  
Collection Macqueron - Bibliothèque d'Abbeville.

Uniques points de collecte des eaux pluviales sur les plateaux secs de la Somme, les mares ont pendant très longtemps constitué un lieu de vie participant à l'économie rurale du département.

L'évolution du monde agricole ainsi que la modernisation des équipements communaux, en terme de gestion et de traitement des eaux, ont peu à peu contribué à leur disparition.

Or, on s'aperçoit aujourd'hui que :

- l'identité des villages s'en trouve affectée,
- le rôle régulateur des eaux de ruissellement que jouaient autrefois les mares n'est plus compensé.

Les gestionnaires des patrimoines communaux se posent la question du maintien et de la valorisation des mares dans la presque totalité des villages de la Somme.

Cette prise de conscience amène donc le Conseil Général, le C.A.U.E. et la DDE de la Somme à se mobiliser pour la sauvegarde et la réhabilitation de ce patrimoine fragile.

Cette plaquette apporte des conseils simples et opérationnels aux maires et décideurs du département.

Fernand DEMILLY  
Président du Conseil Général de la Somme



Hubert HENNO  
Président du C.A.U.E. de la Somme

Pierre Alain ROCHE  
Directeur Départemental de l'Équipement de la Somme

